

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf septembre à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CAUBIOS-LOOS se sont réunis en salle de la mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Bernard LAYRE, Maire.

Étaient présents : Mmes BELTRAN Sabine, LALANDE Ludivine, DESCHASEAUX Brigitte, GIRAUD Hélène, LAFOURCADE Marie-Hélène, ARNAUDET Virginie, CAMLONG Sabine, MM. BRUNET Gilles, LESQUIBE Sébastien, EMPEYROU-ARRUHAT François, CASTAING Éric, JOUBERT Patrick, PÉRÉ Fabien, LEAL Agostinho

Secrétaire de Séance : DESCHASEAUX Brigitte

Convocation du 06/09/2021

DCM 2021 / 06 / 01 – Création d'un emploi d'agent périscolaire en CDD pour accroissement temporaire d'activité

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet pour assurer des missions d'encadrement et de surveillance pendant la pause méridienne et la garderie à l'école.

L'emploi serait créé pour la période du 16 septembre 2021 au 22 octobre 2021 (veille des vacances de Toussaint).

La durée hebdomadaire effective de travail serait fixée à 12 heures.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

Le tableau des emplois sera complété comme suit :

Emploi	Grade(s) associé(s)	Catégorie hiérarchique	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire effectif de travail	Fondement du recrutement en qualité de contractuel
Agent périscolaire	Adjoint d'animation	C	12 h	Art 3.I 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3.I 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 354 (IM 332).

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

➤ **DÉCIDE :**

- la création à compter du 16 septembre 2021 d'un emploi non permanent à temps non complet d'agent périscolaire représentant 12 h de travail effectif par semaine,
- que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice brut 354 (IM 332)

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe,
- **ADOpte** l'ensemble des propositions du Maire
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

DCM 2021 / 06 / 02 – Signature d'une convention de servitude avec ENEDIS pour implantation d'une canalisation électrique en bordure d'une parcelle communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu' ENEDIS Pau souhaiterait implanter une canalisation électrique souterraine afin de procéder au raccordement électrique d'une future production photovoltaïque sur la Commune (hangar réalisé par la Société KBE ENERGIS sur la propriété de M. MARSAGUET Gabriel au 135 Chemin de la Carrere).

Dans le cadre de cette prestation, ENEDIS doit adresser au propriétaire foncier de la parcelle traversée, une convention de servitude relative aux travaux projetés.

La parcelle communale concernée par le projet est la parcelle ZE 8, bordant le Chemin de la Carrere (parcelle de l'église de Loos).

Monsieur le Maire demande donc au Conseil de se prononcer sur la signature de cette convention.

Après délibération, le Conseil Municipal

- **ACCEPTÉ** l'installation de la canalisation électrique sur la parcelle ZE 8,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec ENEDIS.

DCM 2021 / 06 / 03 – Approbation des Lignes Directrices de Gestion

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une des innovations de la loi n°2019-828 du 6 août 2012, dite de transformation de la Fonction Publique, consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG).

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les décisions individuelles relatives à la gestion des RH peuvent être prises légalement et uniquement après l'adoption de ces lignes (critères, règles, orientations, procédures...).

Les LDG peuvent se définir comme un système de gestion interne :

- obligatoire pris par l'autorité territoriale, après avis du comité technique du CDG64 (avis favorable rendu lors de la séance du 06/07/21).
- qui rend explicites, transparents et applicables à tous les agents d'une même collectivité des critères objectifs afin de permettre leur promotion (avancement grade, promotion interne...) ou de valoriser leur parcours (mobilité interne, formation...).

Après délibération, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** les Lignes Directrices de Gestion de la Commune (annexées à la présente délibération)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre un arrêté pour leur mise en œuvre.

DCM 2021 / 06 / 04 – Renonciation au DPU – Vente PEURIERE – BATTISTELLA

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles [L 210-1](#), [L 211-1](#) et suivants, [L 213-1](#) et suivants, [R 213-4](#) et suivants, [R 211-1](#) et suivants, et [L 300-1](#),

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 février 2020, instaurant et déléguant le droit de préemption urbain sur le périmètre du PLUI Sud du territoire la CCLB, notamment sur les zones U et AU du territoire de CAUBIOS-LOOS,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 12/2021, adressée par Maître Maxime PONTNEAU, notaire à PAU, en vue de la cession moyennant le prix de 244 000 €, d'une propriété sise à CAUBIOS-LOOS, cadastrée section ZA 91, 180 Chemin de Maysounave, appartenant à Monsieur et Madame Pierre PEURIERE.

Considérant que cette propriété ne peut porter de projet communal justifiant le recours au droit de préemption,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de renoncer à préempter sur la vente du bien situé à CAUBIOS-LOOS, cadastré section ZA 91, 180 Chemin de Maysounave, appartenant à Monsieur et Madame Pierre PEURIERE.
- **CHARGE** le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

DCM 2021 / 06 / 05 – Décision budgétaire modificative n°2

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (23) - 130 : Install tchnq	-8 000,00	021 (021) : Vir, sect° de fonctiont	-8 000,00
	-8 000,00		-8 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virt, sect° d'invest	-8 000,00		
6135 (011) : Locations mobilières	3 000,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	5 000,00		

DCM 2021 / 06 / 06 – Décision budgétaire modificative n°3

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	10 000,00		
2315 (23) - 130 : Installation, matériel et outillage techniques	-10 000,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-1 100,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	1 100,00		

Fin de séance.

Numéro de délibération	Objet
DCM 2021 / 06 / 01	Création d'un emploi d'agent périscolaire en CDD pour accroissement temporaire d'activité
DCM 2021 / 06 / 02	Signature d'une convention de servitude avec ENEDIS pour implantation d'une canalisation électrique en bordure d'une parcelle communale
DCM 2021 / 06 / 03	Approbation des Lignes Directrices de Gestion
DCM 2021 / 06 / 04	Renonciation au DPU – Vente PEURIERE – BATTISTELLA
DCM 2021 / 06 / 05	Décision budgétaire modificative n°2
DCM 2021 / 06 / 06	Décision budgétaire modificative n°3

NOMS

SIGNATURE

DCM 2021/ 06

ARNAUDET Virginie

BELTRAN Sabine

BRUNET Gilles

CAMLONG Sabine

CASTAING Eric

DESCHASEAUX Brigitte

EMPEYROU-ARRUHAT François

GIRAUD Hélène

JOUBERT Patrick

LAFOURCADE Marie-Hélène

LALANDE Ludivine

LAYRE Bernard

LEAL Agostinho

LESQUIBE Sébastien

PÉRE Fabien

